



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accord France-Moldavie relatif à l'échange de permis de conduire

Question écrite n° 8704

Texte de la question

Mme Marie-José Allemand interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'accord France-Moldavie relatif à l'échange de permis de conduire. Le 12 juillet 2024, la France et la Moldavie ont signé un accord permettant l'échange réciproque des permis de conduire de catégorie B entre les deux pays. Cet accord facilitera ainsi la mobilité des titulaires de permis de conduire français en Moldavie et moldaves en France et contribuera à renforcer la qualité des relations bilatérales. Un projet de loi visant à autoriser l'approbation de cet accord a été déposé par le Gouvernement le 19 juin 2025. Aussi, elle souhaite savoir dans quel délai le Gouvernement entend mettre ce projet de loi à l'ordre du jour du Parlement.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-José Allemand](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8704

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2025